



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 13 mai 2025 à 13 h 04 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, François Léveillé, directeur de cabinet, Mélisa Feirra, attachée politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Mario Aubé, conseiller, district de Masson-Angers, Dave Cassivi, directeur territorial, centres de services de Buckingham et de Masson-Angers, Richard Kouamé, directeur, Finances, Cynthia Lauzon, cheffe de section, Communications et Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau.

CE-2025-355

ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME 4500 BORNES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES PRÉVUS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU EN 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau met en œuvre deux projets d'aménagement qui impliquent l'installation d'un total de 10 nouvelles bornes de recharge publiques en 2025 sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec développe et exploite un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques connu sous le nom du Circuit électrique;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a lancé le Programme de subvention de 4500 bornes de recharge qui vise à aider les municipalités du Québec à améliorer l'offre de recharge de véhicules électriques dans leur centre-ville et dans leurs quartiers densément peuplés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui bénéficient du Programme de subvention de 4500 bornes de recharge doivent s'engager à être un partenaire du Circuit électrique durant toute la durée de l'entente de contribution en lien avec le programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est un partenaire du Circuit électrique dans le cadre de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques conclue avec Hydro-Québec le 10 septembre 2018 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de partenariat entre Hydro-Québec et la Ville de Gatineau a été renouvelée pour cinq années additionnelles à la suite du renoncement de la Ville à invoquer son droit de non-renouvellement prévu à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de subvention de 4500 bornes de recharge, la Ville de Gatineau a déposé une demande de subvention pour l'achat et l'installation de 10 bornes de recharge publiques qui seront installées sur son territoire en 2025;

CONSIDÉRANT QU’Hydro-Québec a transmis à la Ville de Gatineau une lettre d’acceptation le 11 avril 2025, l’informant que sa demande de subvention avait été retenue pour l’achat et l’installation d’une ou de plusieurs bornes de recharge :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l’entente de contribution financière proposée par Hydro-Québec dans le cadre du programme de subvention de 4500 bornes pour l’achat et l’installation de 10 bornes de recharge sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-356

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE CRÉMAZIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Crémazie, dossier RS-25-089, comme illustré au plan numéro CRO-25-125 du 26 mars 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Crémazie	Est	À partir d’un point situé à 57 m au nord de la rue Montcalm, sur une distance de 16 m vers le nord	15 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-125 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-357

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 493 - FOURNITURE DE MUNITIONS POUR PISTOLET 9 MM (SPVG) - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-99 du 8 février 2023, adjugeait un contrat à la firme Les Industries Centaure ltée, pour la fourniture de munitions de pratiques et services pour pistolet 9 mm de type « Luger », débutant le 23 février 2023, avec la possibilité de renouveler pour une période additionnelle d’une année, pour un montant total de 305 826,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Numéro de CE lors de l’exercice d’année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses sujet à l’indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2023-99	---	Les Industries Centaure ltée	2022 SP 493 – Fourniture de munitions pour pistolet 9 mm (SPVG)	152 913,02 \$	2025-02-23 au 2026-02-22	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que le Service de police désire se prévaloir de la période optionnelle d’une année prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la direction du Service de police à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 13 janvier 2023;
- autorise le trésorier à effectuer les virements si nécessaires pour les années 2025-2026 afin de donner suite à la présente.

Le coût total de ce contrat, en tenant compte de la seule période optionnelle autorisée, représente un cumulatif de 458 739,05 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
64410	POL SRH	0140	10230.01	POL SRH – Gestion des ressources humaines	152 913,02 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-358

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE GATINEAU, POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PRATIQUES POLICIÈRES CONCERTÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ET D'ITINÉRANCE AU COURS DES EXERCICES FINANCIERS 2024-2025 À 2026-2027

CONSIDÉRANT une certaine dégradation du tissu social actuel, les enjeux de logement et ceux de santé mentale ayant pour effet, entre autres, de fragiliser la vie et l’existence de citoyens et citoyennes de Gatineau et d’augmenter le nombre de personnes itinérantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT l’engagement du Service de police de la Ville de Gatineau en matière de santé mentale et d’itinérance et son désir d’intensifier ses actions afin d’agir, en concertation avec les partenaires institutionnels et communautaires en prévention, en sensibilisation et en intervention auprès des personnes itinérantes ou ayant une problématique de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec octroie un financement de 732 700 \$ sur une période de 2,5 ans au Service de police pour la mise en place de ressources humaines dédiées à coordonner ses actions en santé mentale et itinérance;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué par le ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec permettra l’embauche des ressources humaines dédiées à la coordination des actions du Service de police en matière de santé mentale et d’itinérance;

CONSIDÉRANT l’importance de doter, au Service de police, des ressources dédiées en matière de santé mentale et d’itinérance qui lui permettront de développer et de consolider les connaissances du personnel policier, de consolider le partenariat, de développer des outils d'interventions consensuels (Service de police et organismes en lien avec l’itinérance), de développer des programmes de prévention et d'intervention en concertation avec les organismes terrain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le directeur du Service de police de la Ville de Gatineau à signer, pour et en son nom, le protocole d’entente avec ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec dans le cadre du programme de soutien aux pratiques policières concertées en matière de santé mentale et d’itinérance;
- le directeur du Service de police à effectuer les démarches avec le ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec pour l’obtention de la subvention de 732 700 \$ qui serviront à engager les ressources humaines dédiées;
- le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-359

ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS D'AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- De tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois d’avril 2025;
- De tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu’il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l’ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à avril 2025.

Adoptée

CE-2025-360

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 30 AVRIL 2025 AU 14 MAI 2025 - LISTE 1

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

CONSIDÉRANT les demandes de financement présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Les productions musicales l’Artishow	Projets 2025	Monsieur Gilles Chagnon	De Lucerne (2)	350 \$
Festival l’Outaouais en fête	Édition 2025 d’Outaouais en fête	Madame Alicia Lacasse-Brunet	De Bellevue (15)	300 \$
Les productions musicales l’Artishow	Projets 2025	Madame Alicia Lacasse-Brunet	De Bellevue (15)	500 \$
Centre d’entraide aux aînés	Continuer à soutenir les aînés	Monsieur Jean Lessard	De la Rivière-Blanche (17)	250 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
350 \$	Les productions musicales l’Artishow	10047.02	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral de Lucerne (2)
300 \$	Festival l’Outaouais en fête	10047.15	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District électoral de Bellevue (15)
500 \$	Les productions musicales l’Artishow	10047.15	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District électoral de Bellevue (15)
250 \$	Centre d’entraide aux aînés	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District électoral de la Rivière-Blanche (17)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-361

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 30 AVRIL 2025 AU 14 MAI 2025 - LISTE 2

CONSIDÉRANT les demandes de financement présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Enviro Éduc-Action - Jardin North	Projet - Jardin collectif North	Monsieur Steven Boivin	D’Aylmer (1)	2 000 \$
Club âge d'or St-Paul Aylmer	Programmation pour la saison 2025-2026	Madame Caroline Murray	De Deschênes (3)	500 \$
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)	Projet : prêt pour la rentrée	Monsieur Steve Moran	De Hull–Wright (7)	500 \$
Communauté congolaise de la région de la capitale du Canada	Festival Sportif Afro-Communautaire 2025	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	200 \$
Communauté Burundaise du Canada, région de Gatineau-Ottawa (CBCA-GO)	Journée culturelle, édition 2025	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	200 \$
Fondation Mathieu-Froment-Savoie	25e édition de la Soirée Vins et Fromages	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	300 \$
Salon du livre de l'Outaouais	Fête de reconnaissance des bénévoles	Madame Isabelle N Miron	De l'Orée-du-Parc (9)	1 000 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
2 000 \$	Enviro Educ-Action - Jardin North	10047.01	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral d'Aylmer (1)
500 \$	Club âge d'or St-Paul Aylmer	10047.03	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral de Deschênes (3)
500 \$	Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral de Hull–Wright (7)
200 \$	Communauté congolaise de la région de la capitale du Canada	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
200 \$	Communauté Burundaise du Canada, région de Gatineau-Ottawa (CBCA-GO)	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
300 \$	Fondation Mathieu-Froment-Savoie	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
1 000 \$	Salon du livre de l'Outaouais	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral de l'Orée-du-Parc (9)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-362

SUBVENTION DE 200 \$ POUR LA FONDATION DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - ORGANISATION D'UNE SOIRÉE COCKTAIL ET IMPRESSION D'UN RECUEIL DE TEXTES

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de l’Outaouais, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour l’organisation d’une soirée cocktail et impression d’un recueil de textes;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 200 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation du Cégep de l'Outaouais, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 2807, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de soutien financier pour l'organisation d'une soirée cocktail et impression d'un recueil de textes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10058.01 – Mairie – Subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-363

SUBVENTION DE 250 \$ POUR LA MAISON RÉALITÉ - ORGANISATION D'UNE SORTIE SPÉCIALE À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la Maison Réalité inc., organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour l'organisation d'une sortie spéciale à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d'aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 250 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison Réalité inc., 10, rue Jeanne d'Arc, Gatineau, Québec, J8Y 2H2, à titre de soutien financier pour l'organisation d'une sortie spéciale à Montréal.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10058.01 – Mairie – Subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-364

SUBVENTION DE 500 \$ POUR AGIR - ORGANISATION DE LA 6^E MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

CONSIDÉRANT QUE AGIR, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la 6^e Marche mondiale des femmes;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d'aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 500 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre d'AGIR, 109, rue Wright, bureau 201, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de soutien financier pour la 6^e Marche mondiale des femmes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10058.01 – Mairie – Subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-365

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2023 SP 079 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE - SERVICE DE LA MOBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CM lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation (IPC janvier 2025)	Période visée	Autre option de renouvellement
CM-2023-314	CE-2024-266	Entreprise T.R.A. (2011) inc.	2023 SP 079 – Marquage de chaussée - Section 1	548 463,40 \$	18 avril 2025 au 17 avril 2026	Oui
CM-2023-314	CE-2024-266	Réhabilitation du O inc	2023 SP 079 – Marquage de chaussée - Sections 2, 3, 4 et 5	1 191 029,48 \$	18 avril 2025 au 17 avril 2026	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que quatre périodes optionnelles d'une année chacune sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la mobilité désire se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de la mobilité à se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 17 mars 2023.

Les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	MOB	0476	10426.02	MOB SGM - Marquage de chaussée	1 739 492,88 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2026 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-366 **FINS D'EMPLOI ADMINISTRATIVES - ARTICLE 11.05 F) - SECTEUR AQUATIQUE**

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 5 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.05 f) de la convention à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois ou qu'il se déclare non disponible pendant plus de trois sessions consécutives, excluant les entre-sessions;

CONSIDÉRANT QU'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés énumérés en annexe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative des salariés énumérés en annexe, laquelle fait partie intégrante de la résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-367 **SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE DEUX SEMAINES DE TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 110293**

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans traitement de deux semaines de travail à l'employé numéro 110293.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2025.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif